
FORMATION SUR LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC : NOUVEAU PARTENARIAT ET NOUVELLES DATES ENFIN DISPONIBLES!

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 23 août 2022 – La Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) est heureuse d’annoncer son tout nouveau partenariat avec Technorm, chef de file en sécurité et conformité des bâtiments au Québec, lequel offrira désormais les formations sur le Code de construction du Québec au sein de la Corporation!

Le règlement modifiant le chapitre I, Bâtiment, du Code de construction est entré en vigueur en janvier 2022. Ce chapitre du Code de construction est constitué du Code national du bâtiment (CNB) 2015, auquel s’ajoutent les modifications apportées pour le Québec. Il remplace donc la version précédente en vigueur depuis juin 2015.

Pour être à l’affût des plus récents développements, la COMBEQ a revu et amélioré les formations ci-dessous et invite les officiers municipaux en bâtiment et en environnement à s’y inscrire dans les meilleurs délais :

- Lecture de plans et devis pour l’OMBE* : [5 et 6 octobre](#) OU [7 et 8 décembre](#)
- Initiation au Code de construction du Québec* : [12 et 13 octobre](#) OU [14 et 15 décembre](#)
- Partie 3 du Code de construction du Québec : [12, 20 et 26 octobre](#)
- Partie 9 du Code de construction du Québec : [1^{er}, 4, 8, 11, 15 et 18 novembre](#)
- Partie 10 du Code de construction du Québec : [17 et 18 octobre](#)

« Nous sommes fiers de pouvoir compter sur l’expertise de Technorm, notre nouveau partenaire pour enseigner ces formations qui, soulignons-le, étaient très attendues par les participants. La COMBEQ sait s’entourer des meilleures ressources pour répondre aux besoins de ses membres en termes de normes, de sécurité et de conformité », a tenu à préciser monsieur Sylvain Demers, président de la COMBEQ et directeur de l’urbanisme et de l’inspection pour la Municipalité de Maricourt et pour le Village de Kingsbury.

Même si les sessions sont offertes virtuellement, les places peuvent être limitées! Pour consulter le calendrier complet : combeg.qc.ca/formations

* La COMBEQ a procédé à une modification du programme OMBE en scindant la formation *Lecture de plans et devis et initiation au Code de construction du Québec* d’une durée de 12 heures, en deux cours distincts de 6 heures. Si vous avez suivi le cours de 12 heures, les unités d’éducation continue (UEC) cumulées à votre dossier sont toujours prises en compte dans le calcul des UEC requises pour l’obtention du diplôme OMBE. Vous n’avez pas à refaire les cours *Lecture de plans et devis pour l’OMBE* ainsi que *Initiation au Code de construction du Québec*.

À propos de la COMBEQ

La Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec est un organisme à but non lucratif qui contribue activement au développement professionnel de 1 300 officiers municipaux en bâtiment et en environnement de partout au Québec, et ce, depuis plus de 25 ans. Par l'entremise de formations reconnues et de services exclusifs, les membres sont ainsi outillés pour appuyer leurs municipalités dans l'élaboration de plans et de règlements d'urbanisme, lesquels favorisent l'aménagement et le développement de leur territoire, le tout, en tenant compte de l'évolution des lois et de leur application.

- 30 -

Source : Geneviève Gosselin, Coordonnatrice aux communications et aux événements
COMBEQ | 450 348-7178, poste 103 | ggosselin@combeq.qc.ca